

Bruxelles, le 3 juillet 1980

NOTE BIO CCM (80) 284 ²⁸⁴ AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. aux membres du Groupe

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 2 JUILLET 1980

La Commission a poursuivi aujourd'hui les discussions concernant le projet de budget 1981. Le document sera finalisé la semaine prochaine à Strasbourg. Il est prévu que les grandes lignes de la proposition budgétaire soient exposées par M. Tugendhat au Parlement dans la matinée de jeudi prochain. M. Tugendhat a l'intention de donner ensuite une conférence de presse sur place.

Pour ce qui est des autres points à l'ordre du jour, il convient de retenir

1. PORTUGAL

Sur proposition de MM. Natali et Gurdelach, la Commission a adopté hier une communication au Conseil concernant les négociations d'adhésion avec le Portugal dans le secteur agricole. Il s'agit d'une première contribution de la Commission passant en revue les questions posées par l'intégration du Portugal dans la politique agricole commune. Avec cette première communication sur l'agriculture, tous les secteurs concernés par les négociations d'adhésion à l'exception de la pêche, ont été couverts par des communications de la Commission.

2. EURATOM-CANADA

La Commission a décidé de demander au Conseil un mandat afin de négocier un accord entre le Canada et l'Euratom concernant l'enrichissement, le stockage et le retraitement de l'uranium. L'accord actuel qui est l'accord intermédiaire vient à échéance à la fin de l'année. Dans les mêmes conditions que le mandat de négociation Euratom/USA, dont les termes ont été décidés par la Commission la semaine dernière, le nouvel accord avec le Canada devra tenir compte des résultats des travaux de l'INFCE (International nuclear fuel cycle evaluation)

3. POLITIQUE ECONOMIQUE

La Commission a adopté une communication au Conseil sur la politique économique en 1980 et sur la préparation des budgets publics pour 1981.

Ce document "périodique" est établi dans le cadre de la décision du Conseil de 1974 sur la réalisation de la convergence des politiques économiques des Etats membres en vue de la session ECO/FIN du 15 juillet prochain.

Le présent document, de caractère général fera ultérieurement l'objet d'orientations plus précises pour chaque pays. Ces orientations tiendront compte des circonstances particulières dans les Neuf Etats membres. La Commission, conformément à la pratique habituelle, présentera ses propositions de politique économique au cours du dernier trimestre de l'année.

4. INFRACTIONS

Au cours de l'examen periodique auquel elle procede en matiere de controle de l'application des directives, la Commission a ete amenee a constater que les Etats membres remplissent de maniere inegale leurs obligations de lui communiquer les mesures nationales d'execution.

Ainsi que l'exige son role d'institution chargee de veiller a la bonne application du droit communautaire, la Commission a decide d'envoyer un nombre substantiel de lettres d'engagement de la procedure de l'article 169 du Traite CEE pour non communication des mesures nationales d'execution lorsque les directives sont venues a echeance.

Il ne s'agit pas, a ce stade, de poursuivre les Etats Membres pour la non conformite des dispositions de leur droit national avec le droit communautaire, mais pour avoir manque de communiquer ces dispositions a la Commission et, par suite, pour ne pas l'avoir mise a meme d'en verifier la conformite. Les procedures que la Commission vient de decider d'engager visent un premier train de 72 cas. Elle poursuit son examen et envisage de prendre un 2eme train de decisions au cours de l'automne prochain.

La Commission est convaincue que les Etats membres comprendront la portee d'une telle operation qui est destinee a permettre une meilleure integration des directives communautaires dans l'ordre juridique interne.

AMITIES
ENZO BERLOT COMEUR.

